

limitrophes et leurs tributaires sont classés sous "Navigation intérieure internationale" dans ces tableaux, et (b) les navires océaniques ou les vaisseaux naviguant entre des ports canadiens et des ports étrangers autres que ceux mentionnés dans (a). Les vaisseaux du service côtier sont ceux qui naviguent entre les ports canadiens. Il est évident qu'un bateau peut entrer dans un port dans l'un de ces services et en sortir dans un autre.

Jusqu'à l'année fiscale 1937 inclusivement, les statistiques étaient calculées à chaque port par l'officier de douanes et compilées par le Ministère du Revenu National; depuis, elles sont compilées par le Bureau Fédéral de la Statistique. Depuis le 1er avril 1940, tout vaisseau en partance doit dresser un rapport statistique pour le Bureau. Toutes les statistiques de la navigation sont établies d'après ces rapports.

Ce changement de méthode a été accompagné d'un changement aussi dans la méthode de consigner les données. Les cargaisons doivent être déclarées en tonnes de 2,000 livres ou en tonnes de 40 pieds cubes. Bien que dans les rapports antérieurs la tonne ne soit pas définie, il s'agit très probablement de la tonne longue de 2,240 livres. Il n'est plus fait rapport des vaisseaux de moins de dix tonnes nettes et le tonnage des remorqueurs est le tonnage brut et non le tonnage net comme dans le cas des cargos. Les règlements douaniers n'exigent pas de rapports des bateaux de pêche opérant dans certains ports; en conséquence, la base des données n'est pas la même que pour les cargos.

Dorénavant les statistiques de la navigation seront calculées d'après l'année civile et le changement a été effectué en calculant les données pour (a), les neuf mois à compter d'avril 1940 à décembre 1940 inclusivement; (b) les trois mois à compter de janvier à mars 1941; (c) les douze mois terminés en mars 1941, en additionnant (a) et (b); et (d) pour les douze mois de l'année civile 1941. En conséquence, les données des trois mois de janvier, février et mars 1941 figurent dans l'année fiscale 1941 et dans l'année civile 1941.

Les vaisseaux engagés dans le cabotage et les bateaux de pêche opérant en eaux canadiennes ne sont pas requis par les règlements douaniers de déclarer les détails de leurs chargements ou de leurs déchargements, de sorte que les détails concernant les cargaisons ne sont connus que pour les vaisseaux en service étranger. Les cargaisons ne sont pas les cargaisons à bord mais les cargaisons débarquées et embarquées dans les ports respectifs.

17.—Navires entrés dans les ports canadiens 1935-41

Année fiscale	Service étranger ¹		Cabotage		Total	
	Nombre	Tonnage enregistré	Nombre	Tonnage enregistré	Nombre	Tonnage enregistré
1935	34,918	41,852,110	68,441	43,146,037	103,359	84,998,147
1936	37,800	41,746,953	69,809	42,979,361	107,609	84,726,314
1937	41,755	45,030,914	73,033	45,973,830	114,788	91,004,744
1938	42,582	45,603,055	75,537	44,471,834	118,119	90,074,889
1939	43,601	44,775,116	73,386	45,386,457	116,987	90,161,573
1940	46,241	46,666,396	78,212	44,361,232	124,453	91,027,628
Avr.-déc., 1940	22,656	28,986,750	68,656	45,150,367	91,312	74,137,117
Jan v.-mars, 1941	2,466	3,593,150	11,295	5,320,799	13,761	8,913,949
Année fiscale, 1941	25,122	32,579,900	79,951	50,471,166	105,073	83,051,066
Année civile, 1941	26,203	31,452,400	77,592	48,111,082	103,795	79,563,482

¹ Navigation océanique et intérieure internationale. Les données relatives au ferry de Sarnia ne figurent pas pour 1935, 1936 et 1937. Le ferry a cessé son service en 1938.